Tiime PDP

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE SERVICE

TIIME PDP

MISES À JOUR LE 18/09/2025

1. PRÉAMBULE

LE CLIENT DOIT LIRE ATTENTIVEMENT ET ACCEPTER LES PRÉSENTES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE SERVICE TIIME PDP (CI-APRÈS DÉFINI) AVANT D'UTILISER LES SERVICES PROPOSÉS PAR LA SOCIÉTÉ.

CES CONDITIONS DE SERVICE DÉFINISSENT LES CONDITIONS ET OBLIGATIONS LIEES A LA FOURNITURE AU CLIENT DES SERVICES TIIME PDP, PAR LA SOCIÉTÉ TIIME PDP ET TIIME SOFTWARE (CI-APRÈS DÉFINI).

TOUTE UTILISATION ET/OU RECOURS AUX SERVICES TIIME PDP PROPOSÉS PAR LA SOCIÉTÉ AUX CLIENTS IMPLIQUENT L'ACCEPTATION SANS RÉSERVE DES PRÉSENTES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE SERVICE TIIME PDP, CE QUE LE CLIENT DES SERVICES TIIME PDP DÉCLARE ET RECONNAÎT EXPRESSÉMENT.

ELLES FORMENT, AVEC LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE ET L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS AUXQUELS ELLES FONT RÉFÉRENCE, UN CONTRAT (CI-APRÈS LE « CONTRAT ») ENTRE LA SOCIÉTÉ, TIIME (CI-APRÈS DÉFINI) ET LE CLIENT.

L'UTILISATION DES SERVICES SUR LE SITE EST EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉE AUX PROFESSIONNELS CAPABLES DE SOUSCRIRE DES CONTRATS EN DROIT FRANÇAIS.

2. DÉFINITIONS

Les termes précédés d'une majuscule au sein des présentes Conditions Particulières de Service Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP) de Tiime auront la définition suivante :

- « **CGS** » : désigne les Conditions Générales de Service de la Société auquel le Client a adhéré disponibles ci-après : https://www.tiime.fr/conditions-generales-de-service
- « **CPS TIIME PDP** » ou « **CPS** » : désigne les présentes Conditions Particulières de Services applicables à la fourniture du Service « TIIME PDP ».
- « **Documents d'identification** » : désigne les documents nécessaires à la vérification qu'une relation d'affaire puisse être nouée avec les Clients.
- « **Fournisseur de Services PEPPOL** » : désigne une entité fournissant des points d'accès Peppol (AP) et des services de Service Metadata Publisher (SMP) sur le réseau PEPPOL.
- « **Partenaires** » : désigne l'ensemble des entités qui collaborent avec TIIME SOFTWARE dans le cadre de l'exécution de leur activité et qui, à ce titre, sont mandatées ou habilitées à réaliser pour son compte les procédures de vérification d'identité client ou des entreprises.

- « **Service(s) Tiime PDP** » : désigne l'ensemble des services fournis par la Plateforme de Dématérialisation Partenaire de la Société au Client en vertu des présentes, tels que plus amplement décrits à l'Article 5 des CPS Tiime PDP.

- « **Tiime PDP** » ou la « **Société** » : désigne la société Tiime PDP, société par actions simplifiée à associé unique, au capital social de 1.000.000€, dont le siège social est situé au 15 rue Auber 75009 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 922 078 522 et est immatriculée PDP sous réserve (https://www.impots.gouv.fr/liste-des-plateformes-de-dematerialisation-partenaires-pdp-immatriculees-sous-reserve)

Les termes précédés d'une majuscule au sein des présentes CPS et qui n'auraient pas été définis par ailleurs au sein de celui-ci auront la définition qui leur est donnée par les CGS.

3. OBJET - VALIDATION - ACCEPTATION

L'utilisation des Services Tiime PDP est réservée aux professionnels capables de souscrire des contrats en droit français.

L'utilisation et/ou le recours aux Services Tiime PDP proposés au Client par TIIME SOFTWARE implique son acceptation sans réserve des présentes CPS. Le seul fait d'utiliser les Services Tiime PDP entraîne l'acceptation pure et simple des présentes CPS.

Il est précisé en tant que de besoin, que le Client peut sauvegarder ou imprimer les présentes CPS, à condition toutefois de ne pas les modifier.

La version des CPS disponible en ligne sur le Site prévaudra, le cas échéant, sur toute autre version des présentes, à l'exception des modifications qui seraient intervenues postérieurement à son utilisation des Services et ce, conformément au droit commun.

Les présentes CPS sont complétées par les CGS. Elles forment avec les CGS un Contrat indivisible et indissociable selon l'ordre de prévalence décroissant suivant :

- les présentes CPS ;
- les CGS.

4. ENTRÉE EN VIGUEUR - DURÉE

Les présentes CPS ont été mises à jour à la date figurant en première page des présentes CPS.

Les présentes CPS sont applicables pendant toute la durée d'utilisation des Services Tiime PDP par le Client.

Le Client est informé que les CPS pourront faire l'objet à n'importe quel moment d'une mise à jour dans les conditions de l'article 12 des présentes CPS.

Les modifications ultérieures de ces CPS seront opposables aux Clients à compter de leur mise en ligne.

5. DESCRIPTION DU SERVICE TIIME PDP

5.1. Dispositions des Services Tiime PDP

Les Services Tiime PDP ont pour objet principal d'assurer :

- l'émission, la transmission et la réception des factures électroniques, l'extraction et la transmission des données de transactions, de facturations, et le cas échéant de données de paiement à l'administration ;
- la gestion des statuts de traitement des factures électroniques ;
- la fourniture et la mise à jour des informations relatives du Client permettant d'assurer le fonctionnement de l'annuaire central.

Les fonctionnalités étant plus amplement détaillées sur le Site et, tels que prévus par l'ordonnance n° 2021-1190 du 15 septembre 2021 et le décret n° 2022-1299 du 7 octobre 2022 (e-reporting).

Le Client est informé que la Société se réserve le droit de modifier, d'améliorer, ou de supprimer les Services Tiime PDP à tout moment, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à ce titre.

5.2. Vérification de l'adéquation des besoins aux Services Tiime PDP

Le Client déclare par les présentes qu'il a procédé préalablement à l'utilisation des Services Tiime PDP à la vérification de leur adéquation à ses besoins.

Il appartient donc au Client de vérifier que les Services Tiime PDP proposés par TIIME SOFTWARE et la Société sont adaptés à ses besoins et aux exigences légales et réglementaires applicables à ses activités.

5.3. Émission et Transmission de factures électroniques

Les services Tiime PDP permettent au Client d'émettre et de transmettre toutes leurs factures entrant dans le champ d'application de la réforme de la facturation électronique conformément aux conditions prévues par l'article 289 bis du CGI à condition que ces dernières soient transmises dans un des formats du socle (UBL, CII, FacturX) et que les contrôles techniques et syntaxiques réalisés par Tiime PDP soient concluants.

5.4. Réception de factures électroniques

Le service de réception des factures électroniques proposé par Tiime PDP permet aux fournisseurs du Client de lui adresser des factures électroniques au travers du Service Tiime PDP.

Afin d'activer le service de réception, le cas échéant le Client doit transmettre par voie informatique tous documents d'identifications requis par TIIME SOFTWARE et signer le mandat prévu à cet effet, désignant Tiime PDP comme Plateforme de Dématérialisation Partenaire. Ce mandat permet à Tiime PDP de l'inscrire dans l'annuaire central prévus par l'article 289 bis du Code Général des Impôts et désigner Tiime PDP en qualité de Fournisseur de Services PEPPOL aux fins de l'enregistrer comme participant PEPPOL, permettant à ses fournisseurs de lui transmettre des factures électroniques depuis leur propre Plateforme de Dématérialisation Partenaire.

Les Clients reconnaissent et acceptent expressément qu'à défaut de validation des documents d'identifications par TIIME SOFTWARE ou par ses Partenaires, leur souscription aux Services Tiime PDP sera caduque de plein droit, sans que la responsabilité de la Société puisse être engagée.

Le Client utilisateur du service de réception de factures électroniques accepte la transmission par Tiime PDP de ses données nécessaires au Service Tiime PDP aux (i) autres Plateformes de Dématérialisation Partenaires, des (ii) autorités publiques gérant l'annuaire précité et des (iii) Fournisseurs de Services PEPPOL de ses fournisseurs. Tiime PDP doit partager et actualiser les informations relatives au Client prévues par l'article 242 nonies H, II du Code général des impôts, annexe II dans l'annuaire tenu par le portail public de facturation afin de créer l'adresse de facturation électronique du Client lui permettant de recevoir les factures électroniques de ses fournisseurs.

5.5 Accès aux Services Tiime PDP et souscription

L'accès aux Services Tiime PDP nécessite la création par le Client d'un Compte Client dans les conditions de l'Article 8.1 des CGS et la souscription à une Offre comprenant les Services Tiime PDP.

L'accès aux Services Tiime PDP est strictement limité aux Fonctionnalités comprises dans l'Offre souscrite.

Le Client garantit agir pour son propre compte à des fins professionnelles et être immatriculé en France.

Le Client reconnaît et accepte que la date de souscription aux Services Tiime PDP diffère de leur date effective d'activation. Un délai minimum d'un (1) jour ouvré à compter de la date de souscription est nécessaire pour mettre la mise en service desdits Services Tiime PDP. Ce délai ne saurait engager la responsabilité de TIIME SOFTWARE.

La Société s'engage à ce que le service de réception des factures proposé par les Services Tiime PDP soit opérationnel au plus tard à la date légale (i.e le 1er septembre 2026) et d'émission (le 1er septembre 2027) pour les TPE, PME et microentrepreneurs.

6. MODALITÉ D'UTILISATION DES SERVICES TIIME PDP

Les Clients reconnaissent et acceptent expressément que les Services Tiime PDP sont fournis par l'intermédiaire d'Utilisateurs habilités, dont les droits dépendent du profil qui leur est attribué. La signature du Contrat peut être faite par l'Utilisateur qui dispose des droits pour représenter et engager le Client. l'Utilisateur peut être un mandataire social ou une personne physique distincte du mandataire social, expressément mandaté par le Client.

Par ailleurs, le Client peut donner procuration à des Utilisateurs, habilités à utiliser les Services en son nom et pour son compte, et sous son entière responsabilité.

Le Client, par le biais de ses Utilisateurs, s'engage expressément à ne pas faire un usage anormal des Services Tiime PDP et à agir en toutes circonstances de manière conforme aux conditions du Contrat. Le Client s'engage à porter à la connaissance des autres Utilisateurs les conditions du Contrat.

7. SÉCURITÉ

Les fonctionnalités des Services TIIME PDP sont protégées par l'interface TIIME Software via un mot de passe choisi par le Client en suivant les éventuelles exigences requises. Le Client doit renseigner ce mot de passe pour se connecter aux Services TIIME PDP. Il est conseillé au Client de modifier régulièrement ce mot de passe.

Le Client est seul responsable de la confidentialité de son mot de passe, ainsi que toute autre donnée ou information nécessaire pour accéder aux Services Tiime PDP. Le mot de passe étant strictement personnel, le Client s'engage à ne pas le divulguer à des tiers et à prendre toute mesure nécessaire à cette fin.

Le Client doit contacter Tiime PDP dans les plus brefs délais s'il s'aperçoit que son mot de passe ou son numéro de téléphone mobile ont été utilisés à son insu pour accéder aux Apps et/ou réaliser des opérations dont il n'est pas à l'origine, aux coordonnées suivantes : donnees-personnelles@tiime.fr

8. CONDITIONS FINANCIÈRES

8.1. Prix des Services TIIME PDP

Le Client sera facturé en fonction de son usage du Service Tiime PDP et des Fonctionnalités comprises dans l'Offre Tiime PDP, qui sera déterminé selon les modalités définies sur la page suivante : https://www.tiime.fr/tarifs

Lorsque les Services Tiime PDP sont gratuits, l'utilisation d'un Client est limitée à un quota mensuel de 1000 factures (entrantes et sortantes confondues), renouvelé le premier jour de chaque mois. Si ce quota est dépassé, l'accès aux Services sera suspendu jusqu'au renouvellement mensuel ou jusqu'à la souscription d'une offre payante, selon les conditions tarifaires en vigueur.

Le Client reconnaît en conséquence que son utilisation du Service Tiime PDP peut engendrer des frais additionnels en fonction des Fonctionnalités utilisées.

8.2. Description des Services TIIME PDP

Le prix de l'Offre Tiime PDP et des Fonctionnalités associées peut être amené à évoluer selon les modalités prévues aux CPS.

Le prix payé par le Client sera calculé sur la base des tarifs applicables au moment de l'établissement de la facture.

9. TRAITEMENT DES DONNÉES

Le Client accepte expressément que ses données ou les données de ses factures soient transmises :

- à l'administration
- aux prestataires de services et sous-traitants liés contractuellement à Tiime PDP en vue de la fourniture de leurs services à Tiime PDP ;
- aux sociétés d'expertise-comptable partenaires de TIIME SOFTWARE avec lesquelles le Client est ou entre en relation contractuelle, en vue de l'actualisation des données collectées par ces sociétés; et
- aux sociétés Tiime Software, Tiime Connect, Tiime care, Tiime Sales, Tiime ainsi que TMFS lorsque celles-ci mettent en commun des moyens, notamment informatiques.

A cet effet, le Client peut autoriser TIIME SOFTWARE à lever le secret professionnel à l'égard des tiers en lui indiquant par écrit les tiers autorisés à recevoir les informations le concernant. A ce titre, le Client autorise expressément son Expert-Comptable à transmettre toutes données le concernant à TIIME SOFTWARE et à la Société. Ces tiers recevant les informations couvertes par le secret professionnel sont tenus de les conserver strictement confidentielles.

10. MODIFICATIONS

La Société et TIIME SOFTWARE se réservent le droit de modifier à tout moment les CPS PDP et de faire évoluer les Services Tiime PDP proposés. Le Client est libre de résilier sa souscription aux Services Tiime PDP en suivant les modalités de l'article 12 « RÉSILIATION ET SUSPENSION » des présentes s'il s'oppose à une modification appliquée par TIIME SOFTWARE. Tout Client qui a recours aux Services Tiime PDP postérieurement à l'entrée en vigueur des présentes modifiées est réputé avoir accepté ces modifications.

À tout moment, la Société se réserve le droit de modifier, à sa seule discrétion, ses Services Tiime PDP. En cas de modification, le Client recevra une notification.

11. DURÉE

Le Contrat est conclu pour une durée indéterminée à compter de son acceptation en ligne par les Parties, sous condition suspensive de validation des Documents d'identifications.

12. RÉSILIATION ET SUSPENSION

12.1. Résiliation à l'initiative du Client

Le Client peut demander à tout moment par écrit la résiliation des Services Tiime PDP en adressant un email à l'adresse aide@tiime.fr.

12.2. Résiliation de plein droit et suspension des Services Tiime PDP

Tout manquement par le Client aux dispositions des présentes CPS Tiime PDP ainsi que toute infraction aux lois et règlements pourra entraîner la suspension immédiate ou la résiliation de plein droit des Services Tiime PDP par TIIME SOFTWARE.

En cas de perte de la qualité d'assujetti à la TVA par le Client, de radiation de ce dernier ou de cessation de son activité et sauf disposition contraire convenue par écrit, TIIME SOFTWARE se réserve le droit de suspendre ou désactiver automatiquement l'accès aux Services Tiime PDP, sans préavis, et sans que cette suspension ou désactivation n'ouvre droit à indemnisation.

12.3. Dispositions et conséquences communes de la résiliation des Services Tiime PDP

La résiliation des Services Tiime PDP n'a pas pour effet automatique la résiliation des autres Services éventuellement souscrits par le Client.

Le cas échéant, les autres Services continueront d'être fournis conformément aux conditions applicables, et les obligations financières associées resteront dues.

Le Client continuera à bénéficier des autres Services sans interruption, conformément aux Conditions de Service applicables.

13. FORCE MAJEURE

La clause de force majeure définie dans les CGS s'applique mutatis mutandis aux obligations découlant du présent CPS.

14. RÉCLAMATIONS

En cas de difficultés concernant les Services Tiime PDP fournis par TIIME SOFTWARE, le Client peut contacter TIIME SOFTWARE à l'adresse email de contact : aide@tiime.fr.

15. RESPONSABILITÉ

La responsabilité de TIIME SOFTWARE et la Société est limitée à la réparation des dommages directs. Ainsi, la responsabilité de TIIME SOFTWARE ne peut pas être engagée en cas de dommages indirects (tels que, sans que cela soit limitatif, les pertes financières, pertes de revenus, perte de clientèle, atteinte à l'image, dommage moral) qui pourraient résulter de l'utilisation des Services Tiime PDP. TIIME SOFTWARE et/ou la Société ne peuvent pas être tenus responsables des dommages causés par l'application des obligations légales et réglementaires auxquelles ils sont soumis.

Le Client garantit TIIME SOFTWARE et la Société, ses employés et ses représentants contre toute réclamation, action ou demande d'indemnisation d'un tiers ou d'une autorité publique et le cas échéant, indemnise TIIME SOFTWARE et la Société de tous les frais (y compris les honoraires, frais et dépens de justice) et dommages et intérêts liés aux réclamations et actions en justice se rapportant à l'utilisation des Services Tiime PDP par le Client ou ses Utilisateurs de manière illégale, frauduleuse, ou non conforme au Contrat ou à la violation des droits de propriété intellectuelle de TIIME SOFTWARE ou de tout tiers du fait de l'utilisation des Services Tiime PDP.

16. DONNÉES PERSONNELLES

Le traitement des données à caractère personnel (ci-après les « **Données personnelles** ») du Client est régi par le présent Contrat, ses Annexes ainsi que la Politique de protection des données de Tiime PDP.

En acceptant le présent Contrat, le Client autorise Tiime PDP à communiquer ses Données personnelles à des partenaires ou sous-traitants dont une activité leur a été externalisée pour l'exécution des Services Tiime PDP.

17. INTÉGRALITÉ

Les dispositions des présentes CPS expriment l'intégralité de l'accord conclu entre les Clients et la Société. Elles prévalent sur toute proposition, échange de lettres antérieures et postérieures à la conclusion des présentes, ainsi que sur toute autre disposition figurant dans les documents échangés entre les parties et relatifs à l'objet des CPS, sauf avenant dûment signé par les représentants des deux parties.

18. NULLITÉ

Si une ou plusieurs dispositions des présentes CPS sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision devenue définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations des présentes CPS garderont toute leur force et leur portée.

Le cas échéant la Société s'engage à supprimer et remplacer immédiatement ladite clause par une clause juridiquement valide.

19. TITRE

En cas de difficulté d'interprétation entre le titre de l'un quelconque des articles et l'une quelconque des clauses, les titres seront réputés non-écrits.

20. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Les présentes CPS sont régies par la loi française, sans préjudice des dispositions impératives applicables du droit du pays de résidence du Client.

En cas de contestation sur la validité, l'interprétation et/ou l'exécution des présentes CPS, les parties aux présentes CPS attribuent expressément compétence aux Tribunaux et juridictions du ressort de la Cour d'Appel de Paris pour en juger, sauf règles de procédure impératives contraires.